



- Création
- Renouvellement

ACTIVITE :

PLONGEE

Centre sportif Antoine Danizet - 28 rue de Michard - 42390 VILLARS
 Tel : 04.77.74.72.28 - Site internet : www.saint-etienne.asptt.com
 mail : saint-etienne@asptt.com - Facebook: www.facebook.com/ASPTTSaintEtienne

ETAT CIVIL DU LICENCIÉ : Mr Mme **Profession :**

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : / / **Lieu de naissance :**

Téléphone : **Domicile :** / / / / **Mobile :** / / / /

Email :

si vous ne souhaitez pas recevoir la newsletter de l'ASPTT, merci de cocher cette case

ACCORD DE LICENCE

Licence « adhésion » avec autre fédération: 4 €

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) :

Je, soussigné(e) _____ représentant légal de _____ certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités

- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est : _____ n° téléphone : / / / /

ASSURANCE : (1)

L'établissement d'une des 2 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et Dommages corporels souscrites par la FSASPTT. L'assurance « dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peut donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels. Le montant de l'assurance compris dans le prix de la licence loisir est de 1,84 € et dans celui de la licence adhésion est de 0,60 €. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit. En cas de refus de souscription de l'assurance Dommages Corporels, le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir pris connaissance :

- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposée par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)

- des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Il est rappelé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

REFUS D'ASSURANCE : (2)

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Dommages Corporels, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

je ne souhaite pas souscrire d'assurance Dommages Corporels

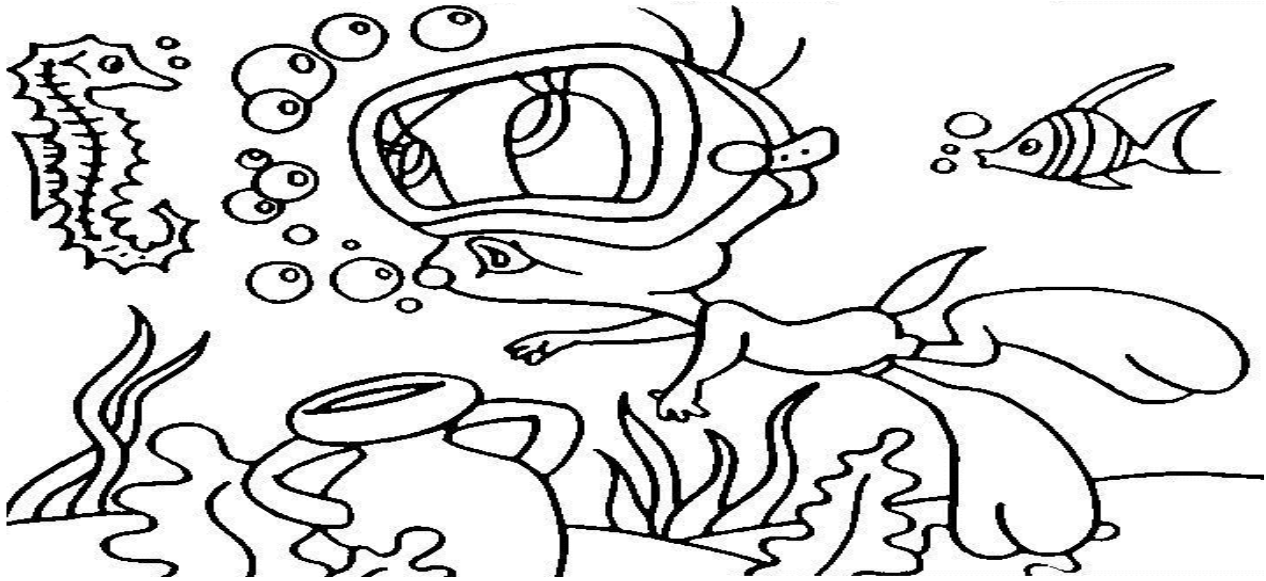
Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération :

A _____ le ____/____/____

Signature obligatoire (du demandeur ou du représentant légal):

PLONGEE SOUS MARINE

SAISON 2018 - 2019



Reprise de l'activité le mercredi 12 septembre 2018

- Adhésion + licence ASPTT = **32€*** (à l'ordre de l'ASPTT PLONGEE)
- Cotisation section (12 mois) = **245€** (à l'ordre de l'ASPTT PLONGEE)
- licence fédérale (adulte) = **40€** (à l'ordre de l'ASPTT PLONGEE)
- La cotisation section comprend les entrées à la piscine, entraînement, les frais de transport pour les plongées mensuelles en méditerranée (possibilité de faire 2 ou 3 chèques échelonnés)

PLANNING:

- Entraînement les mercredis soirs à Villeboeuf de 19h à 21h30 pour les nageurs, prépa N2 et N3
Et les vendredis soirs à Villeboeuf de 19h30 à 21h30 pour les nageurs, Pspeurs et prépa N1.
- Sorties mensuelles en méditerranée (voir calendrier)

* Déduire 32 €, si vous êtes déjà adhérent à une autre section de l'ASPTT pour la saison 2018 - 2019.

Si vous êtes adhérent(e) à une autre section, merci de bien préciser son nom:

Le présent bulletin devra être impérativement accompagné :

- ⇒ De votre règlement
- ⇒ De votre certificat médical, obligatoire pour toute adhésion.

Ne seront inscrites que les personnes ayant un dossier complet.

Retrouvez toutes les infos sur notre section

en consultant le site internet à l'adresse suivante : www.asptt-plongee-42.fr